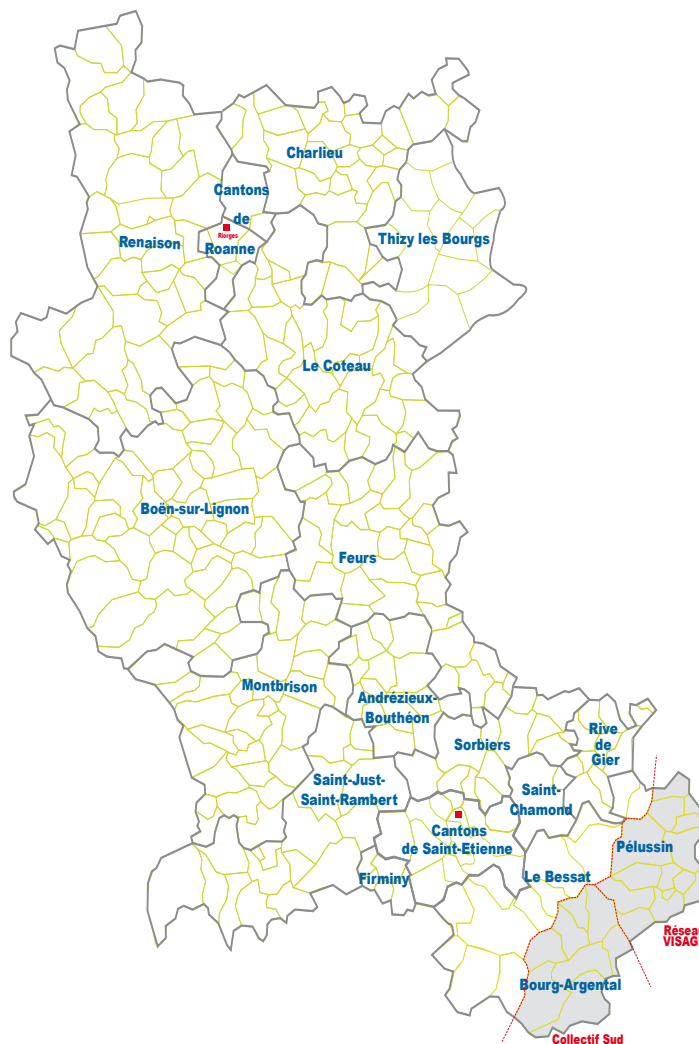


Ce dispositif est destiné **aux professionnels de santé de premier recours** (en particulier médecin traitant et infirmiers intervenant à domicile), ainsi qu'aux **patients** et à leur(s) **proche(s)**.

Il se destine également à tous les **acteurs sanitaires** et **sociaux** ayant à faire face à une **situation complexe** d'une personne **malade** vivant à **domicile**. Sans être exhaustif, il peut s'agir des services d'aides et de soins à domicile, des structures d'hospitalisations, des services tutélaires, des services du Département, des centres sociaux, des accueils de jour, des associations d'usagers, etc...

Si la situation à laquelle vous êtes confrontée vous met en difficultés, n'attendez plus !
Appelez le réseau de santé **CAP2S**

Nous intervenons sur les cantons de :



Le Réseau de Santé CAP2S est une association Loi 1901 financée par



**RÉSEAU DE SANTÉ
CAP2S**

**COORDINATION ET APPUI
AUX PROFESSIONNELS
DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL**

SITE ROANNAIS :

141 rue du 8 Mai 1945
42153 Riorges
Tél : 04 77 72 18 51
Fax : 04 77 60 49 65
✉ accueil1@cap2s.org

SITE STÉPHANOIS :

31 rue Berthelot
42100 Saint-Etienne
Tél : 04 77 57 13 39
Fax : 04 77 41 67 49
✉ accueil@cap2s.org

**CE SERVICE GRATUIT EST DISPONIBLE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 17H00.**

*En dehors de ces horaires,
laissez un message sur le répondeur
en précisant votre identité
et vos coordonnées téléphoniques.*

“ Le réseau de santé CAP2S s'adresse à un public varié...”

Le réseau de santé CAP2S est un dispositif créé pour répondre à un besoin majeur : aider les professionnels de la santé (notamment le médecin généraliste) et du social, à gérer des situations complexes de patients vivant à domicile.

La complexité est avant tout une complexité ressentie par le professionnel, à partir du moment où il est en difficulté face à une situation qu'il ne peut pas prendre en charge avec ses ressources habituelles (par exemple : manque de temps, nombreux intervenants...).

Tout **professionnel** des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, peut s'adresser au réseau de santé CAP2S et ce, quels que soient l'âge et la pathologie du patient.

Un **aidant** qui se sent dépassé par l'accompagnement de son proche à domicile peut également solliciter le réseau de santé CAP2S.

Enfin, le réseau peut être contacté directement par l'**usager** lui-même.



“ Le réseau de santé CAP2S offre un large panel de services autour de sa mission principale : l'appui à la coordination des situations complexes ”

Le réseau dispose d'équipes pluridisciplinaires avec des compétences sanitaires et sociales qui lui permettent de répondre à des situations très diverses, sans se substituer aux professionnels acteurs de la situation. Le réseau de santé CAP2S propose des services gradués :

- **information et orientation** vers une ressource du territoire, adaptée à la situation du patient
- **évaluation** de la situation du patient, et en fonction de la complexité de la situation, propositions de différentes modalités d'interventions et de suivis. Ce niveau de service progressera sur l'ensemble du territoire, en fonction des moyens budgétaires alloués par l'Agence Régionale de Santé
- organisation de réunions de **concertation pluridisciplinaire**, assistance à la création de projets territoriaux en relation avec la santé, proposition de **formations**...

Le réseau vise à faciliter la communication, la concertation et l'articulation entre les différents acteurs et dispositifs existant autour du patient, pour optimiser sa prise en soin et son accompagnement.



Un critère obligatoire pour intervenir au niveau de la coordination : l'accord du patient et de son médecin généraliste.

“ Le réseau de santé CAP2S développe d'autres types d'actions...”

Le réseau vise à promouvoir le développement de programmes ETP (**Education Thérapeutique des Patients**) en Ville et en proximité des lieux de vie des personnes concernées :

« L'ETP vise à permettre aux patients d'acquérir les compétences nécessaires pour gérer leur maladie et leur traitement, et vivre le mieux possible avec leur affection » (définition de l'OMS, 1996).

Le réseau de santé CAP2S est porteur de programme(s) et peut accompagner des partenaires à la construction de leur(s) programmes(s).



Le réseau concourt au développement de l'activité physique adaptée pour les personnes atteintes de maladies chroniques et pour celles avancées en âge, via **les Relais Sport Santé®**. L'objectif est d'accroître le recours aux activités physiques et sportives comme thérapeutiques non médicamenteuses, en toute sécurité.

Les Relais Sport Santé® sont répartis sur l'ensemble du territoire et ont lieu dans des dojos, en partenariat avec les communes et les communautés de communes.